

## Cour supérieure de Justice – L'Original

Directive concernant les dossiers ajournés aux dates du 27 au 29 juillet 2020

Les dossiers civils et les dossiers de famille qui furent ajournés du début juin aux dates du 27 au 29 juillet 2020 demeureront en suspens, sans nouvelles dates, jusqu'à ce que les parties fassent la demande à la Cour pour fixer une nouvelle date. La demande peut être adressée par écrit au courriel suivant : [LOriginal.SCJ.Courts@ontario.ca](mailto:LOriginal.SCJ.Courts@ontario.ca) . Dans les dossiers où une des parties n'est pas représentée, la partie représentée aura la responsabilité d'informer la partie non-représentée de ce protocole.

Signé par M. le Juge Pelletier ce 9 juillet 2020

.....

## Superior Court of Justice – L'Original

Directive concerning matters adjourned to July 27-29, 2020

Civil and Family matters which were adjourned from the first week of June to July 27<sup>th</sup> to 29<sup>th</sup> 2020 will remain pending until either party make a request to set a future date. Written requests can be sent to [LOriginal.SCJ.Courts@ontario.ca](mailto:LOriginal.SCJ.Courts@ontario.ca) . In matters where one party is unrepresented, the represented party shall notify the unrepresented party of this directive.

Signed by Justice Pelletier on July 9, 2020